



## (12) FASCICULE DE BREVET

- (11) N° de publication : **MA 34505 B1** (51) Cl. internationale : **H01R 13/46**  
(43) Date de publication : **02.09.2013**

- 
- (21) N° Dépôt : **35693**  
(22) Date de Dépôt : **25.02.2013**  
(30) Données de Priorité : **28.02.2012 ES U201230205**  
(71) Demandeur(s) : **SIMON, S.A.U., DIPUTACION, 390-392 08013 BARCELONE (ES)**  
(72) Inventeur(s) : **Moret Codina, Maria Cristina**  
(74) Mandataire : **M. MEHDI SALMOUNI-ZERHOUNI**

---

(54) Titre : **CHÂSSIS POUR DISPOSITIFS ÉLECTRIQUES**

- (57) Abrégé : L'invention se rapporte à une boîte dans laquelle les vis (2) des chiens de métal (3) comprennent un revêtement (21, 22) sur au moins une partie de la longueur de celui-ci. Chacun de ladite vis (2) comprend, sur une première partie proche de l'extrémité avant de celui-ci, un premier revêtement (21) et, sur une seconde partie plus proche de la tête de la vis (2), un deuxième revêtement (22). Ledit matériau de revêtement, qui est un polyamide, fournit un couple de verrouillage du chien de métal (3) par rapport à celui-ci de la vis (2). La boîte (1) comprend entre chacun des canaux longitudinaux (13) de celui-ci et les cavités latérales respectives (16), une paroi de séparation (17) parallèle à la vis (2) correspondante, et orientée dans la direction latéralement avec une partie intermédiaire de l' Vis (2) compris entre les sections d'appui du premier revêtement (21) et le second revêtement (22).

## ABRÉGÉ

### CHÂSSIS POUR DISPOSITIFS ÉLECTRIQUES

Comprend sur deux côtés opposés au moins un appendice (7a, 7b) et une cavité (8a, 8b) complémentaires, se faisant face, pour la jonction de châssis (1) successifs dans une position coplanaire. Les appendices (7a, 7b) et cavités (8a, 8b) possèdent chacun des tronçons inférieurs (71, 81) respectifs d'accouplement qui présentent sur un plan des coupes dont la forme et les dimensions coïncident. Lesdites cavités (8a, 8b) présentent des tronçons supérieurs (82) divergents vers la zone supérieure et les appendices (7a, 7b) présentent des tronçons supérieurs (72) qui convergent vers la zone supérieure. Lesdits tronçons supérieurs (72, 82) définissent entre eux un angle de sortie qui rend possible le désaccouplement des châssis (1) consécutifs par leur rabat relatif. Les appendices (7a, 7b) et cavités (8a, 8b) présentent sur un plan une forme générale en queue d'aronde.

MA 34505B1

02 SEPT 2013

CHÂSSIS POUR DISPOSITIFS ÉLECTRIQUES

**DESCRIPTION**

**OBJET DE L'INVENTION**

5 La présente invention concerne un châssis pour dispositifs électriques du type de ceux qui comprennent un corps comportant une fenêtre ou un trou intérieur pour l'accouplement des dispositifs électriques correspondants, et qui disposent à des extrémités opposées de cliquets pour leur fixation sur une enveloppe.

10 Ce châssis présente des particularités destinées à permettre son accouplement avec d'autres châssis analogues, séparément de l'enveloppe et à réaliser postérieurement le montage de l'ensemble sur ladite enveloppe.

**DOMAINE D'APPLICATION DE L'INVENTION**

15 Le châssis de l'invention peut être utilisé dans la réalisation d'installations électriques et plus précisément dans le montage de dispositifs électriques (prises de courant, interrupteurs, prises de voix et données) sur une enveloppe.

**ANTÉCÉDENTS DE L'INVENTION**

20 Les enveloppes encastrables ou de surface sont aujourd'hui bien connues sur le marché, on les emploie dans la réalisation d'installations électriques pour le montage de divers dispositifs électriques tels que les prises de courant, les interrupteurs, les prises de voix et données, etc., le montage de chacun desdits dispositifs s'effectuant sur l'enveloppe au moyen du châssis correspondant.

Ces châssis présentent généralement un corps avec une fenêtre ou un trou intérieur pour l'accouplement du dispositif électrique correspondant, en comportant à deux extrémités opposées des cliquets pour leur fixation sur l'enveloppe mentionnée.

30 Ces châssis, une fois montés sur l'enveloppe, sont adossés latéralement et fixés à l'enveloppe de façon indépendante au moyen des cliquets correspondants. Cela implique différents inconvénients pour l'utilisation, parmi lesquels il convient de souligner celui tenant au fait que le montage de chacun des châssis, avec les dispositifs électriques respectifs doit être réalisé de façon indépendante et  
35 individuelle sur l'enveloppe, et que la libération et le démontage de chacun des

châssis de l'enveloppe nécessite l'actionnement simultané des deux cliquets opposés du châssis pour son extraction frontale de l'enveloppe.

### **DESCRIPTION DE L'INVENTION**

5

Le châssis pour dispositifs électriques objet de la présente invention étant du type de ceux mentionnés précédemment, il présente des particularités de construction destinées à permettre l'association ou jonction latérale d'un certain nombre de châssis en fonction de la capacité de l'enveloppe, en rendant ainsi possible le montage postérieur des châssis joints, dans une position coplanaire, et sans possibilité de déplacement horizontal relatif avec l'enveloppe correspondante.

10 Un autre des objectifs de l'invention est de solidariser les châssis consécutifs d'une même enveloppe en empêchant leur déplacement latéral individuel et en répartissant les éventuels efforts appliqués sur ces derniers sur l'ensemble des cliquets desdits châssis.

15 L'invention a un autre objectif qui est de permettre le démontage facile et rapide de n'importe lequel des châssis montés sur l'enveloppe en libérant uniquement l'un des cliquets dudit châssis et en rabattant ledit châssis par rapport à l'extrémité porteuse du cliquet opposé, ce qui permet d'obtenir simultanément sa libération des châssis joints et de l'enveloppe.

20 Pour cela, le châssis de l'invention comprend, sur deux côtés opposés au moins, un appendice et une cavité complémentaires, se faisant face, pour la jonction de châssis successifs dans une position coplanaire et sans possibilité de déplacement horizontal relatif, via l'accouplement par emboîtement dans le sens vertical des appendices et cavités complémentaires respectifs.

25 Lesdits appendices et cavités comprennent chacun des tronçons inférieurs d'accouplement respectifs qui présentent sur un plan des coupes dont la forme et les dimensions coïncident, et - chacun des tronçons supérieurs respectifs dont les parois latérales divergent vers la zone supérieure dans le cas des cavités et convergent vers la zone supérieure dans le cas des appendices, lesdites parois latérales définissant entre elles un angle de sortie qui permet le désaccouplement des châssis consécutifs via leur rabat relatif par rapport à l'une quelconque des extrémités porteuses des cliquets de fixation à l'enveloppe.

30 Le châssis comprend sur l'un des côtés au moins une cavité et un appendice qui sont alignés avec les appendice et cavité respectifs du côté opposé du châssis.

35

On obtient ainsi une plus grande stabilité dans la jonction des châssis successifs reliés latéralement par l'accouplement des cavités et appendices complémentaires.

Dans une forme de réalisation préférée, les appendices et cavités présentent sur un plan une forme générale en queue d'aronde, même s'il n'est pas exclu qu'ils puissent présenter d'autres formes qui empêchent le déplacement relatif dans le sens horizontal des châssis successifs reliés par les appendices et cavités complémentaires définis sur leurs côtés opposés.

### **DESCRIPTION DES FIGURES**

10

Pour compléter la description en cours et dans le but de faciliter la compréhension des caractéristiques de l'invention, au présent mémoire descriptif a été joint un jeu de dessins sur lesquels, à titre d'illustration sans caractère limitatif, on a représenté ce qui suit :

15

la fig. 1 montre une vue en perspective de trois châssis ayant les caractéristiques de l'invention, l'un d'eux monté dans une position centrale sur une enveloppe et les deux autres en vue éclatée par rapport à l'enveloppe mentionnée ;

20

la fig. 2 montre une vue en plan supérieur de deux des châssis, selon l'invention, adossés et accouplés latéralement entre eux ;

la fig. 3 montre une vue en plan inférieur des deux châssis de la figure précédente dans la position d'accouplement ;

25

la fig. 4 correspond à la coupe A-A' indiquée sur la figure 2, sur laquelle on peut observer la zone d'accouplement des deux châssis consécutifs ; et

la fig. 5 montre une vue analogue à la précédente durant le rabat relatif et le désaccouplement de l'un des châssis par rapport au châssis suivant.

### **FORME DE RÉALISATION PRÉFÉRÉE DE L'INVENTION**

30

Dans l'exemple montré sur la figure 1, on a représenté trois châssis (1) identiques qui comprennent un corps (2) avec une fenêtre ou trou intérieur (3) pour l'accouplement de dispositifs électriques non représentés ; chacun dudit châssis (1) disposant à des extrémités opposées de cliquets (4, 5) pour sa fixation sur une enveloppe (6).

35

Dans l'exemple montré les châssis présentent sur l'un de leurs côtés un appendice (7a) et une cavité (8a) faisant face respectivement à une cavité (8b) et à un appendice (7b) définis sur le côté opposé du châssis.

Les appendices (7a, 7b) et cavités (8a, 8b) mentionnés sont complémentaires, ce qui permet l'accouplement par emboîtement des côtés se faisant face des châssis successifs comme on peut l'observer sur les figures 2 et 3.

Dans cette position d'accouplement, les châssis sont dépourvus de la possibilité de déplacement relatif dans le sens horizontal, c'est-à-dire sur le plan défini par ces derniers, mais ils peuvent être libérés dans le sens perpendiculaire ou oblique par rapport au plan horizontal ou d'accouplement.

Comme on peut l'observer sur les figures ci-jointes, les appendices (7a, 7b) présentent un tronçon inférieur (71) qui présente sur un plan une coupe dont la forme et les dimensions coïncident avec un tronçon inférieur (81) d'accouplement défini dans les cavités (8a, 8b) ; lesdits tronçons inférieurs (71, 81) s'emboîtant de façon ajustée dans la position d'accouplement des châssis successifs comme on peut l'observer sur la figure 4.

Les cavités (8a, 8b) présentent des tronçons supérieurs (82) divergents vers la zone supérieure, tandis que les appendices (7a, 7b) présentent des tronçons supérieurs (72) qui convergent vers la zone supérieure, ce qui fait que dans la position d'accouplement, lesdits tronçons supérieurs (72, 82) définissent entre eux un angle de sortie qui rend possible le désaccouplement des châssis (1) consécutifs via leur rabat relatif par rapport à l'une quelconque des extrémités porteuses des cliquets (4, 5) de fixation à l'enveloppe (6) comme cela est montré sur la figure 5.

Dans l'exemple de réalisation montré sur les figures ci-jointes, aussi bien les appendices (7a, 7b) que les cavités (8a, 8b) présentent sur un plan une forme générale en queue d'aronde même si, comme cela a déjà été mentionné précédemment, ils pourraient présenter d'autres formes, par exemple en « T », tout en conservant les caractéristiques décrites et qui empêchent dans la position d'accouplement le déplacement relatif dans le sens horizontal des châssis (1).

La nature de l'invention ayant été suffisamment décrite, ainsi qu'un exemple de forme de réalisation préférée, il convient d'indiquer à toutes fins utiles que les matériaux, forme, taille et disposition des éléments décrits pourront être modifiés, sous réserve que cela n'implique pas une altération des caractéristiques essentielles de l'invention qui sont revendiquées ci-après.

**REVENDEICATIONS**

1. Châssis pour dispositifs électriques, ledit châssis (1) étant du type de ceux qui sont fixés sur une enveloppe (6) ; **caractérisé parce qu'**il comprend sur  
5 deux côtés opposés au moins un appendice (7a, 7b) et une cavité (8a, 8b) complémentaires, se faisant face, pour la jonction de châssis (1) successifs dans une position coplanaire.
  
2. Châssis, selon la revendication 1, **caractérisé parce que** les appendices  
10 (7a, 7b) et cavités (8a, 8b) présentent chacun des tronçons inférieurs (71, 81) respectifs d'accouplement qui présentent sur un plan des coupes dont la forme et les dimensions coïncident.
  
3. Châssis, selon les revendications 1 et 2, **caractérisé parce que** les cavités  
15 (8a, 8b) présentent des tronçons supérieurs (82) divergents vers la zone supérieure.
  
4. Châssis, selon les revendications 1 et 2, **caractérisé parce que** les  
20 appendices (7a, 7b) présentent des tronçons supérieurs (72) qui convergent vers la zone supérieure.
  
5. Châssis, selon les revendications 3 et 4, **caractérisé parce que** les tronçons  
25 supérieurs (72, 82) définissent entre eux un angle de sortie qui rend possible le désaccouplement des châssis (1) consécutifs par leur rabat relatif.
  
6. Châssis, selon n'importe laquelle des revendications précédentes,  
**caractérisé parce que** chacun des côtés du châssis comprend au moins  
une cavité (8a) et un appendice (7a) alignés avec les appendice (7b) et  
cavité (8b) respectifs du côté opposé.  
30
  
7. Châssis, selon n'importe laquelle des revendications précédentes,  
**caractérisé parce que** les appendices (7a, 7b) et cavités (8a, 8b)  
présentent sur un plan une forme générale en queue d'aronde.



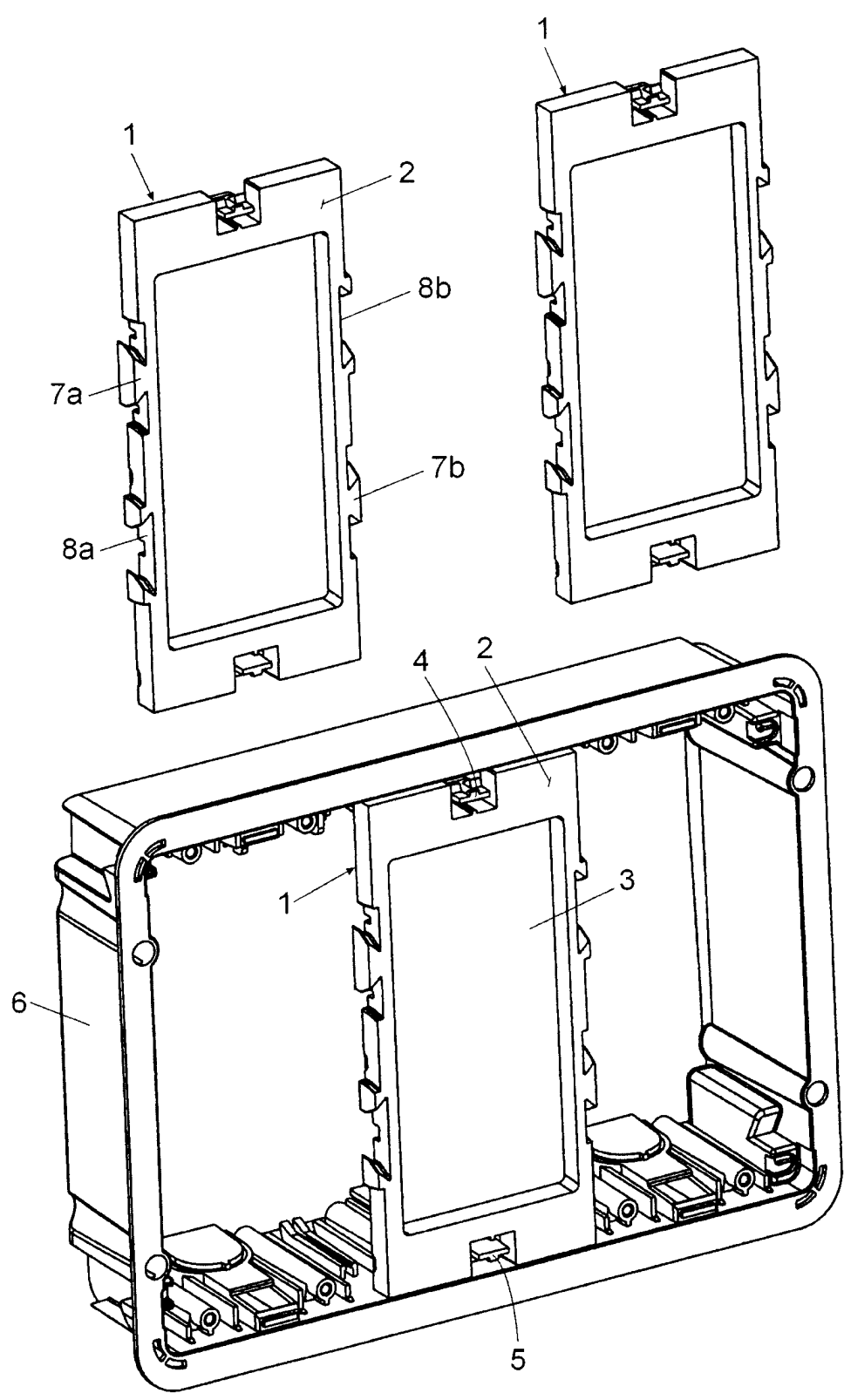


Fig. 1

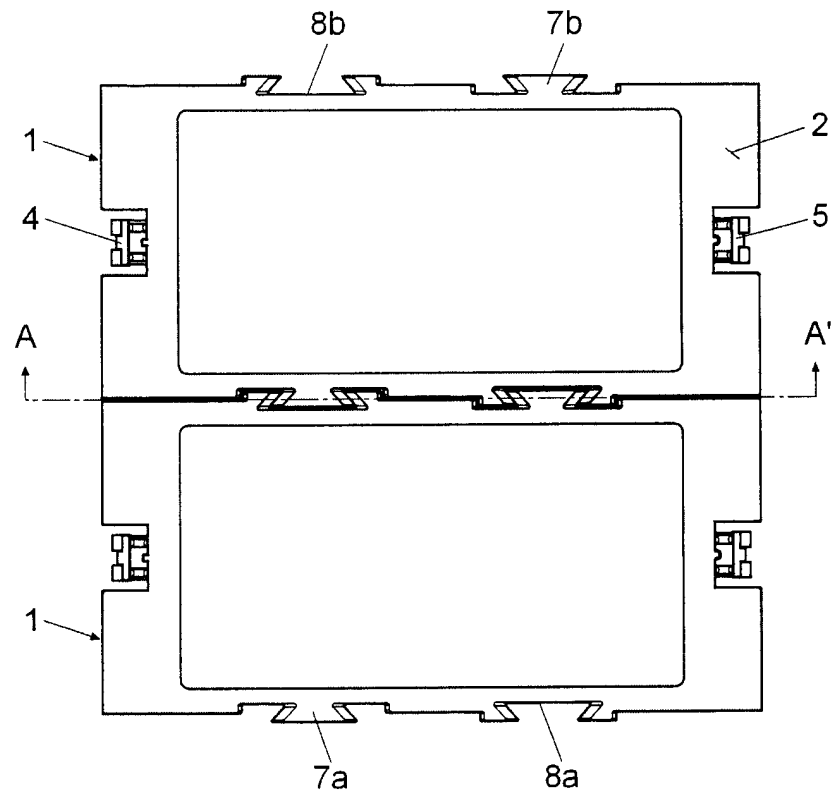


Fig. 2

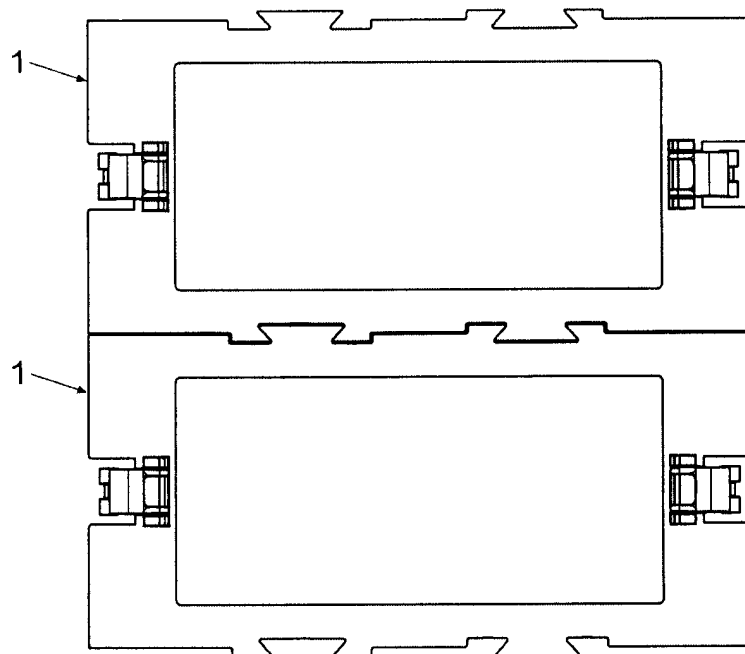


Fig. 3

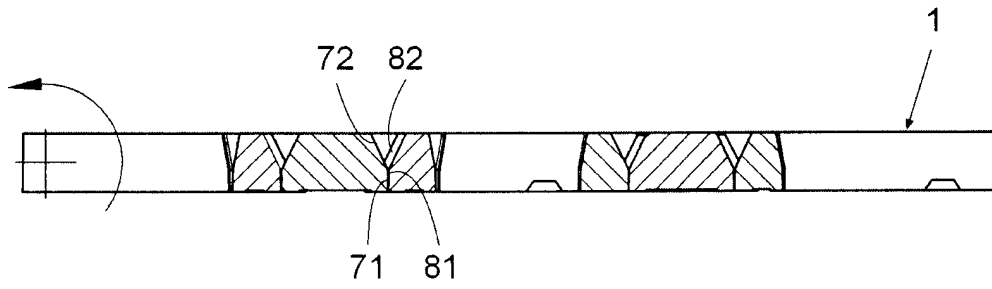


Fig. 4

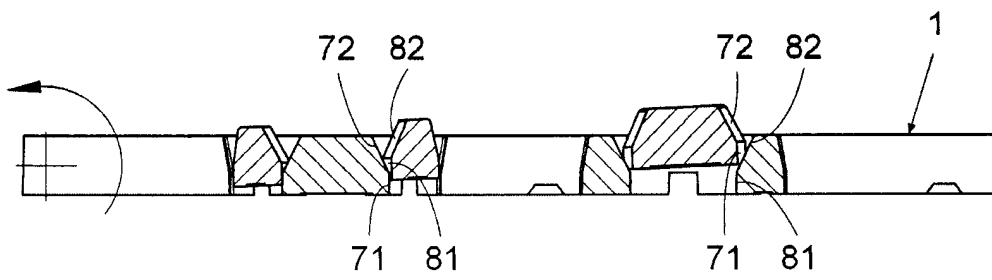


Fig. 5